

LE 17, APPEL SECOURS

- Disponible 24h/24 et 7j/7.
- Appels enregistrés et identification de l'appelant.
- Prise en charge par un gendarme du département concerné.

QUAND FAUT-IL APPELER LE 17 ?

- En cas de danger pour la sécurité des personnes ou des biens.
- Pour signaler des violences (physiques, conjugales, sexuelles...).
- En cas de vol à l'arraché, cambriolage, ou vol de véhicule.
- Lors d'un accident de la circulation avec blessés et danger pour les autres usagers.
- Face à des troubles graves à l'ordre public (alertes à la bombe, nuisances importantes...).

SOLUTIONS POSSIBLES APRÈS L'APPEL

- Envoi d'équipes de secours (police, gendarmerie, pompiers, SAMU...).
- Redirection vers un autre service si nécessaire (police municipale, SOS Médecins...).
- Conseils de l'opérateur pour agir au mieux.

URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

- Numéro dédié : ****114**** (accessible par SMS, tchat, visiophonie, fax).
- Via l'application ****Urgence 114**** ou le site [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr).

CAS OÙ IL NE FAUT PAS APPELER LE 17

- Pour des demandes d'information (Gendarmerie, horaires...).
- Problèmes non urgents (stationnement gênant, clé perdue, contestation de PV...).
- Services spécifiques : Pharmacies de garde (****32 37****), dentistes de garde (site de l'ARS).

LE 112 : NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

- Gratuit, accessible depuis tout téléphone.
- Permet de contacter les secours dans toute l'Union européenne.

⚠ ATTENTION AUX FAUX SIGNALEMENTS

- Signaler une fausse urgence est un délit, passible de ****2 ans de prison et 30 000 € d'amende****.

*L'essentiel à retenir : ****composer le 17 uniquement en cas d'urgence avérée !*****



Lettre d'infos Site : www.pronleroy.com

2025
 Juillet/Août
 PRONLEROY
 PERMANENCES
 183 mairiedepnonleroy@gmail.com Tél: 03 44 51 74 03 Mardi 17h à 18h à partir de Mars 2025

Fermeture Mairie du 15 au 30 Août

14 Juillet **COMMEMORATION**
 Suivie de café et de viennoiseries
 Rendez vous à la Salle Communale
10h

FERMETURE de la Route qui relie PRONLEROY à « Trois Etots »
A compter du 1er Septembre
Durée des travaux 1 mois



Travaux (2ème tranche)
Continuité de la traversée du bois



ACCES Impossible vers PRONLEROY
24H /24H



Informez-vous sur MaPrimeAdapt' !

Simplifiez l'adaptation des logements de vos patients grâce à une aide financière dédiée.

MaPrimeAdapt' ? On vous explique tout !

Disponible depuis le 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' (MPA) est une **aide financière visant à faciliter l'adaptation des logements** pour les personnes **en perte d'autonomie ou en situation de handicap**. Cette aide couvre une large gamme de travaux pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements. MPA simplifie les démarches en proposant un **interlocuteur unique** et en facilitant la réalisation de la demande d'aide. Ma Prime Adapt' permet de bénéficier, sous réserve d'éligibilité, d'une **subvention couvrant 50 à 70 % du montant hors-taxe des travaux** (dans la limite d'un plafond défini par la réglementation en vigueur).



ALOGIA GROUPE, nouvel opérateur AMO sur votre département !

Pour bénéficier de MaPrimeAdapt' il est **obligatoire d'être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**.

ALOGIA propose trois accompagnements spécifiques, définis avec le bénéficiaire selon ses besoins précis, allant de la création du dossier de subvention jusqu'au paiement des entreprises, une fois les travaux finalisés, le cas échéant.



Les + d'ALOGIA

Nous nous appuyons sur **un réseau local d'ergothérapeutes**, experts du bien vieillir et de la perte d'autonomie. Implantés sur le territoire, ils connaissent parfaitement **les acteurs et services locaux** et sont en mesure d'être très **réactifs sur l'ensemble du territoire**. Aujourd'hui, le temps de traitement d'ALOGIA pour la réalisation de la visite à domicile et de l'instruction du dossier est **inférieur à 1 mois et demi.***

Alogia va au-delà de MaPrimeAdapt' ! Nous mobilisons d'autres **cofinanceurs** pour **minimiser le reste à charge**, avec l'objectif de le réduire au maximum.

Comment être accompagné par ALOGIA ?

- **Par mail** : en écrivant à adaptation.logement@alogiagroupe.com
- **Par téléphone** : Si vous préférez échanger de vive voix au 07 61 75 83 36.

(*Ce délai ne comprend pas l'instruction réalisée ensuite par la délégation locale de l'Anah.)

RECENSEMENT

Du 16 JANVIER AU 15 FEVRIER 2026



Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site : Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La Commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements à recenser.

Le respect de la confidentialité des données par tous les acteurs de la collecte est prescrit par la loi.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

Pass Sports Citoyen

MON DROIT

15 €

D'AIDE POUR FINANCER MON ACTIVITÉ SPORTIVE EN CLUB.*

MON DEVOIR

RESPECTER

LES VALEURS CITOYENNES DU SPORT DANS LE CADRE DE MA PRATIQUE SPORTIVE.

POUR LES JEUNES DE - DE 18 ANS



Des aides financières concrètes pour former les citoyens de demain. Pass Sports Citoyen, c'est le moment de t'inscrire !

Plus d'informations sur : oise.fr

